

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2014

**Rapporteur :
Madame Valérie LECERF
LIVET**

N° 2 DDU 14.8

Ordre de passage : n°2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/11/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/11/2014 (accusé de réception du 19/11/2014)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Cession à Bretagne Ouest Accession
Rue Paul Borossi (DDU)**

En vue de la réalisation d'un immeuble de 22 logements en location-accession, la ville cède à Bretagne Ouest Accession (Société Coopérative d'Intérêt Collectif HLM créée par l'OPAC), un terrain de 2 490 m² situé rue Paul Borossi, au prix de 25 euros le m², soit 62 250 euros.

La ville de Quimper est propriétaire d'un terrain cadastré section CL sous le n° 78 à l'angle des rues Paul Borossi et Guy Rolland, classé en zone UAb au P.O.S et dont la ville n'a plus usage.

Bretagne Ouest accession souhaite réaliser sur cette parcelle un projet de 22 logements collectifs en location accession (PSLA).

Après examen de ce projet, il conviendrait de céder, en plus de la majeure partie de la parcelle CL 78, un délaissé de voirie de la rue Guy Rolland d'environ 278 m² qui n'est plus affecté à ce jour au domaine public communal.

Un prix de 25 euros le m² pour la cession de ce terrain, conforme à l'estimation de France domaine, a été proposé à Bretagne Ouest Accession, qui l'a accepté.

Par ailleurs, l'acquéreur prend à sa charge la démolition des bâtiments situés sur le terrain, ainsi que tous les frais de transfert de propriété.

Enfin, afin de mener à bien ce projet, il convient d'autoriser Bretagne Ouest accession à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à sa réalisation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - de constater la désaffectation d'un délaissé de voirie d'environ 278 m² issu de la rue Guy Rolland et d'en prononcer son déclassement du domaine public communal ;

2 - d'autoriser Bretagne Ouest Accession à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son projet de 22 logements collectifs en PSLA ;

3 - de céder à Bretagne Ouest Accession environ 2210 m² de la parcelle cadastrée CL n° 78 ainsi que le délaissé de voirie d'environ 278 m² rue Guy Rolland au prix de 25 euros le m² ;

4 - d'autoriser monsieur le maire à signer tous les actes correspondants.

Le maire,

Ludovic JOLIVET